



Sinistre responsable: x peut-il etre reconnu responsable?

Par **schumine**, le **12/05/2008** à **22:19**

Je disposai d'une voiture prêtée par un garage, qui me réparait ma voiture ce jour là. Sur le parking d'un centre commercial, quelqu'un m'a embouti le parchoc arriere et n'a laissé aucune trace de son identité.. Le garage veut me faire payer la franchise de 750€, car pour eux il s'agit d'un sinistre responsable, et comme le tiers s'est enfuit, je serai responsable.. J'ai donc été porté plainte contre X, j'aimerais savoir si juridiquement JE suis responsable, si je dois payer les réparations (ou la franchise si les réparations dépassent la somme de 750€) ou si X peut etre reconnu responsable juridiquement..

Y a t il un recours pour me sortir de cette situation???

Par **jeetendra**, le **13/05/2008** à **11:17**

bonjour, dans cet accident avec délit de fuite dont vous êtes victime, vous n'êtes pas responsable, comme il s'agit d'un véhicule qui vous a été prêté par un garagiste c'est à son assureur de prendre en charge les frais de réparation du pare choc endommagé et de lui faire payer la franchise qui s'impose comme il n'y a pas de responsable identifié de l'accident.

Peut t'il vous réclamer cette franchise, là tout dépend des conditions du prêt de véhicule ne connaissant pas les termes du contrat de mise à disposition du véhicule, je préfère ne pas vous dire sur ce point une bêtise, courage, cordialement